

Je désire adhérer à l'Association parents-école mais cela me serait très difficile parce que j'ai des enfants en bas âge à la maison. Que puis-je faire ?

De nombreuses écoles proposent une garde d'enfants pour les parents qui assistent aux réunions de l'Association parents-école.

Demandez au secrétariat de l'école si une garde d'enfants est prévue.

Où puis-je me renseigner sur l'Association parents-école de l'école de mon enfant ?

- Consultez le bulletin d'information de l'école ou visitez son site web.
- Consultez les tableaux d'affichage de l'école.
- Renseignez-vous auprès du secrétariat de l'école.
- Prenez contact avec un des agents de liaison multiculturelle ou un des agents d'intégration dans les écoles pour obtenir, dans votre langue, les renseignements voulus.



“Parent Advisory Council”

[French]

Cette brochure fait partie d'une série commanditée par le programme *Travailleurs(euses) d'Etablissement dans les Ecoles* de la Commission Scolaire de Vancouver et produites par un collectif de professeurs d'anglais langue seconde (ALS) et par l'équipe des *Travailleurs(euses) de Liaison Multiculturelle* de la Commission Scolaire de Vancouver.

Canada



WelcomeBC

Ce programme a été rendu possible grâce à une contribution financière du Gouvernement du Canada et de la province de Colombie-Britannique.

Association parents-école



Questions et réponses

Tous les parents d'une communauté scolaire peuvent faire partie de l'Association parents-école.

Dans la mesure du possible, un service d'interprétation peut être assuré pour les parents dont les connaissances de la langue anglaise ne sont pas suffisantes pour suivre les discussions.

De nombreux parents récemment arrivés dans la communauté se font accompagner d'un ami ou d'un voisin.

Qu'est-ce que l'Association parents-école ?

Il existe une Association parents-école dans chaque école publique de la Colombie-Britannique.

Cette association est constituée d'un groupe de parents, d'administrateurs et, le cas échéant, de professeurs.

En règle générale, les membres de l'Association se réunissent une fois par mois, dans la plupart des cas, en soirée.

Pourquoi les écoles ont-elles une Association parents-école ?

Le but principal de ces associations est de discuter de la manière de rendre l'école et la communauté scolaire meilleures et plus sûres et d'établir des buts et des objectifs pour ce faire.

En outre, l'Association parents-école :

- permet aux parents d'exprimer leurs opinions sur l'éducation de leurs enfants ;
- fournit aux parents des renseignements sur les questions les plus diverses ; et
- donne l'occasion aux parents de se rencontrer, de nouer des contacts et de communiquer entre eux.

Que peut faire l'Association parents-école pour l'école ?

L'Association peut aider l'école à trouver les moyens de réaliser divers projets tels que :

- l'achat de nouveaux engins ou équipements pour la cour de récréation ou pour la salle de gymnastique ;
- la mise à niveau des ordinateurs et/ou des logiciels de l'école ;

- la création d'un jardin à l'école ou son amélioration ;
- l'assistance à la mise en place de programmes spéciaux comme, à titre d'exemple, un programme de lutte contre le harcèlement ou contre le « taxage » ;
- la collaboration avec des professeurs désireux de mettre en place des programmes nécessitant une contribution financière ;
- l'assistance à la planification et à l'organisation d'événements marquant des occasions spéciales durant l'année scolaire.

Quels avantages y a-t-il à faire partie de l'Association parents-école ?

L'adhésion à cette Association n'est nullement obligatoire mais elle permet aux parents :

- de rencontrer d'autres parents ;
- d'en apprendre plus sur l'école ; et
- d'exprimer leurs idées et de poser des questions.

